

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Grant Thornton
Imm. Ollo Bât. B 8^{ème} étage
Avenue Franchet d'Esperey Plateau,
01 BP 12721 Abidjan 01
Téléphone : 20 30 77 00
Fax : 20 30 77 01

NSIA Banque Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

**(Article 564 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE)**

Assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2020

NSIA Banque Côte d'Ivoire

Abidjan, Plateau

01 BP 1274 Abidjan 01

Ce rapport contient 5 pages hors annexe

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Grant Thornton
Imm. Olo Bât. B 8^{ème} étage
Avenue Franchet d'Esperey Plateau,
01 BP 12721 Abidjan 01
Téléphone : 20 30 77 00
Fax : 20 30 77 01

NSIA Banque Côte d'Ivoire

Siège social : Abidjan, Plateau
01 BP 1274 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 23 170 000 000
Côte d'Ivoire

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation
de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
établi en application de l'article 564 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE**

Assemblée générale extraordinaire du 09 novembre 2020

Aux actionnaires de la banque NSIA Banque Côte d'Ivoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article 564 et suivants de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital par apport partiel d'actif et par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation du capital donnera lieu à l'émission de 1 564 572 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 FCFA sans prime d'émission.

Motifs et caractéristiques de l'augmentation de capital proposée

Conformément au rapport du conseil d'administration ainsi que des informations qui nous ont été communiquées, l'augmentation de capital est motivée par les faits ci-après.

Le Groupe NSIA a pris, à travers plusieurs sociétés en novembre 2017, le contrôle de Diamond Bank SA devenue « NSIA Banque Bénin » par l'acquisition de 97,06 % de son capital. Cette prise de participation a eu pour conséquence, d'amener deux sociétés du Groupe NSIA, NSIA Banque Bénin et NSIA Banque CI, à se retrouver en situation de concurrence dans un même secteur d'activité et sur un même territoire. Afin de résoudre ce problème, NSIA Banque Bénin a décidé

un même territoire. Afin de résoudre ce problème, NSIA Banque Bénin a décidé d'apporter la branche d'activité de sa succursale ivoirienne à NSIA Banque CI à travers une opération d'apport partiel d'actif.

Cette opération est également motivée par l'injonction du régulateur bancaire de procéder au changement de dénomination sociale de toutes les entités du périmètre Diamond Bank au plus tard le 1^{er} novembre 2018. À ce jour, toutes les entités Diamond Bank ont changé de dénomination pour devenir NSIA Banque, à l'exception de la succursale de Côte d'Ivoire pour éviter toute confusion que pourrait engendrer le changement de dénomination de Diamond Bank Côte d'Ivoire en NSIA Banque Côte d'Ivoire.

L'augmentation de capital proposée présente les caractéristiques suivantes :

- Le montant de l'augmentation de capital proposée est l'équivalent en FCFA de 1 564 572 000 ; la valeur nominale des actions existantes restant inchangées. En effet, les nouvelles actions seront assimilées aux anciennes et jouiront ainsi des mêmes droits.
- A l'issue de cette opération, le montant du capital social sera porté de vingt-trois milliards cent soixante-dix millions (23 170 000 000) de francs CFA à vingt-quatre milliards sept cent trente-quatre millions cinq cent soixante douze mille (24 734 572 000) de francs CFA.

Responsabilités respectives du conseil d'administration et des commissaires aux comptes

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 564 à 590 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Diligences effectuées

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur le montant maximal et les motifs de l'augmentation de capital, les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;

- le nom des attributaires des actions nouvelles, le nombre de titres attribués à chacun ;
- la sincérité des informations chiffrées, extraites des états financiers établis au 30 juin 2020 sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un examen limité selon la Norme ISRE 2410 telle que définie par les dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit.
- l'obtention de l'avis favorable de la commission bancaire, l'autorisation des Ministères de l'Economie et des Finances du Bénin et de la Côte d'Ivoire ainsi que l'obtention du visa du CREPMF.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du conseil d'administration ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'obtention du visa du CREPMF et de l'autorisation du Ministre chargé des Finances de la Côte d'Ivoire, la conformité des modalités de l'opération et des indications fournies aux actionnaires n'appelle pas d'observations de notre part.

Abidjan, le 26 octobre 2020

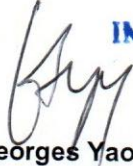
KPMG Côte d'Ivoire

KPMG Côte d'Ivoire
Immeuble Woodin Center
Av. Noguès Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél.: 20 22 57 53 - FAX: 20 21 42 97
M1P-2019-04


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Associé, Directeur-Exécutif

Grant Thornton

Grant Thornton Audit
Côte d'Ivoire
IMM.OLLO.BAT.B 8è Etage
Abidjan - Plateau


Georges Yao Yao
Expert-comptable Diplômé
Associé



NSIA Banque Côte d'Ivoire

*Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation
de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
(Article 564 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit
des sociétés commerciales et du GIE)*

Assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2020



Annexe

Situation des actionnaires suite à l'augmentation de capital

Actionnaires	Situation avant augmentation du capital au 30 juin 2020				Augmentation du capital par apport partiel d'actif			Situation après augmentation du capital			
	Actions	Montants	Pourcentage de détention du capital social	QP des capitaux propres avant augmentation de capital	Actions	Montants	Pourcentage	Actions	Montants	Pourcentage de détention du capital social	Quote part dans les capitaux propres après augmentation de capital
NSIA Vie Assurances CI	7 309 980	7 309 980 000	32%	30 920 795 942	78 229	78 229 000	5,00%	7 388 209	7 388 209 000	29,9%	31 194 684 841
NSIA Participations SA	6 600 000	6 600 000 000	28%	27 917 621 282		0	0%	6 600 000	6 600 000 000	27%	27 866 688 659
IPS - CNPS	4 089 990	4 089 990 000	18%	17 300 423 010		0	0%	4 089 990	4 089 990 000	17%	17 268 860 295
IPS - CGRAE	1 158 500	1 158 500 000	5%	4 900 388 523		0	0%	1 158 500	1 158 500 000	5%	4 891 448 305
Personnes Physiques	30	30 000	0%	126 898		0	0%	30	30 000	0%	126 667
FCPE EVOLUTIS (Fonds Commun de Placement d'Entreprise)	695 100	695 100 000	3%	2 940 233 114		0	0%	695 100	695 100 000	3%	2 934 868 983
Grand Public (BRVM)	3 316 400	3 316 400 000	14%	14 028 181 700		0	0%	3 316 400	3 316 400 000	13%	14 002 588 829
Société MANZI Finance Holding SA	0	0	0%	-	1 142 600	1 142 600 000	73,03%	1 142 600	1 142 600 000	5%	4 824 314 919
NSIA BANQUE CI	0	0	0%	-	312 914	312 914 000	20,00%	312 914	312 914 000	1%	1 321 193 487
Yibatou Sani Glele	0	0	0%	-	15 415	15 415 000	0,99%	15 415	15 415 000	0%	65 085 607
Eriola Amémou Omiyale	0	0	0%	-	15 363	15 363 000	0,98%	15 363	15 363 000	0%	64 866 051
Bénédicte Janine Kacou Diagou	0	0	0%	-	51	51 000	0,00%	51	51 000	0%	215 334
Capital Social	23 170 000	23 170 000 000	100%	98 007 770 469	1 564 572	1 564 572 000	100%	24 734 572	24 734 572 000	100%	104 434 941 977
Primes liées au capital		25 129 123 000							25 129 123 000		
Prime d'apport		0				4 862 599 508			4 862 599 508		
Réserves		20 687 379 780							20 687 379 780		
Report à nouveau		26 195 003 427							26 195 003 427		
Résultat afin juin 2020		2 826 264 262							2 826 264 262		
Capitaux propres		98 007 770 469							104 434 941 977		